Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261117-DEL2026_07_16-DE

2026/

# COMMUNE DE PLUVIGNER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

## N° DEL2026_07_16

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

**28 Elus présents lors du vote** : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

**1 Pouvoir** :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Charline EVENNO
**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 30 octobre 2026
**OBJET** : **AFFAIRES SOCIALES – APPROBATION D'UN PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIETES D'ASSURANCE AXA ET GROUPAMA, POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CONDITIONS TARIFAIRES AVANTAGEUSES POUR LES PLUVIGNOIS DANS LE CADRE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique d'action sociale, la commune a entamé une réflexion visant à faciliter l'accès des Pluvignois à une complémentaire santé,

**Considérant** que cette démarche s'inscrit dans la continuité du dispositif porté par le CCAS depuis plusieurs années, qui offre aux administrés une prestation de conseil, réalisée par un courtier en assurances indépendant, afin de les accompagner dans la recherche d'une mutuelle adaptée à leurs besoins ; qu'ainsi, la Commune s'est rapprochée de deux sociétés d'assurance, AXA et GROUPAMA, afin de conclure un partenariat

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261117-DEL2026_07_16-DE

visant à offrir aux habitants une prestation de mutuelle à tarif avantageux,

**Considérant** que la durée du partenariat est fixée à un an, renouvelable le cas échéant, que la Commune est simple intermédiaire et n'obtient aucune contrepartie financière du fait de la souscription d'habitants à l'un ou l'autre des contrats de complémentaire santé proposés par les sociétés ; que d'autres partenariats pourront éventuellement être conclus ultérieurement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIETES D'ASSURANCE AXA ET GROUPAMA, POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CONDITIONS TARIFAIRES AVANTAGEUSES POUR LES PLUVIGNOIS, DANS LE CADRE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE.
- AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT A INTERVENIR ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

17 NOV. 2026